

rencontré les membres tous les jours et les résultats de nos entrevues avec eux a été communiqué à la Chambre. Il m'est impossible de consentir à mettre entre les mains les papiers demandés. Je pense que ce serait nuire aux personnes qui ont voulu nous aider en nous faisant des propositions.

M. MACKENZIE. Je ne puis que dire que l'attitude prise par le premier ministre me désappointe beaucoup. Depuis son retour d'Angleterre, il a manifesté sa détermination de cacher aux yeux du peuple les propositions qu'il a reçues et le marché qu'il a fait. Il s'efforce maintenant de presser la Chambre de prendre une décision sur la seule proposition qu'il lui a fait connaître, en nous disant que nous devons nous prononcer sur le contrat tel qu'il est, sans le changer, sans le modifier. Outre cela, il nous refuse des informations; il se constitue le seul juge de la nécessité ou non qu'il y a de faire connaître ces documents; il nous dit que dans son opinion, cela serait injuste pour Pierre ou Paul qui a fait la proposition. Quelle autorité a-t-il pour décider que cette chose est injuste au non? C'est au parlement, à ceux qui l'ont placé où il est, qu'il appartient de décider s'il est juste ou non d'examiner les propositions qui ont été faites relativement à une entreprise publique. C'est la première fois, M. l'Orateur, que des soumissions faites pour une grande entreprise publique, ont été refusées au parlement. Le premier ministre s'apercevra que, quand bien même il ferait voter son projet extraordinaire par sa majorité en parlement, le pays ne justifiera pas le refus de documents qui nous sont absolument nécessaires pour délibérer sur le projet de nous mettre en état d'arriver à une conclusion raisonnable. M. l'Orateur, je vais demander à la Chambre de se prononcer sur ma demande. Je vais obliger l'honorable premier ministre et tous ceux qui pensent comme lui que ces documents ne doivent pas être mis entre les mains des députés, de le déclarer par leur vote et de se charger de la responsabilité de justifier leur ligne de conduite en cette affaire, leur dessein de devancer l'opinion publique, et l'empêcher de se prononcer à temps, afin de pouvoir faire adopter leur projet sans nous avoir donné aucune information si ce n'est ce projet monstrueux lui-même que l'on a fait connaître l'autre jour au parlement. Nous exigeons que les renseignements que nous avons demandés soient donnés à la Chambre comme question d'intérêt public, et je suis persuadé que tous les "parlementaires" des deux côtés de la Chambre conviendront avec moi que cette demande ne devrait pas être refusée même à la minorité.

M. HUNTINGTON. Je ferai observer que les observations du très honorable monsieur sont injustes pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été acceptées, car elles nous laissent à penser que ces offres ont été refusées parce que ces soumissionnaires ne remplissaient pas les conditions voulues. Le très honorable monsieur ne croit pas, j'en suis persuadé, que ces soumissions ont été refusées pour cette cause. Le très honorable monsieur a émis cette proposition extraordinaire, savoir, qu'il ne mettra pas le peuple dans sa confiance, vu que ce serait commettre une injustice à l'égard des soumissionnaires laissés de côté. Mais quelle est la pratique ordinaire du département des travaux publics? Chaque jour, le public est témoin des humiliations que le très honorable monsieur ne veut pas infliger aux entrepreneurs qui ont l'avantage d'être sous sa protection. Chaque jour cette proposition est violée. Le public sait parfaitement qu'à Ottawa, on a fait sonner bien haut les noms des particuliers qui étaient entrés en négociations, comme représentant des hommes distingués et puissants, cela avant le départ du très honorable monsieur pour l'Angleterre, où il allait entamer des négociations, et bien des gens sont portés à croire que mon très honorable ami maltraite ces messieurs qui seront fort surpris d'apprendre que l'on cache leurs noms au Parlement et au public, parce qu'ils n'ont pas rempli les conditions voulues.

Sir JOHN A. MACDONALD

M. ANGLIN. Selon moi, M. l'Orateur, le pays sera passablement surpris d'apprendre qu'un jour on invoque la dignité du parlement comme motif de nous refuser des informations auxquelles nous avons droit, et que le lendemain on fait valoir les droits des soumissionnaires pour la même raison. Dans aucun des rapports demandés par mon honorable ami, le député de Lambton, il n'est indispensable de déclarer que certaines personnes ont retiré leurs soumissions, parce qu'elles se sentaient incapables de remplir le contrat. Il suffirait de dire que ces personnes ont retiré leurs soumissions ou que les honorables messieurs de la droite n'ont pas jugé à propos de les accepter. Mais quand on vient nous dire que ces négociations étaient, en grande partie, conduites *vis à vis*, nous ne sommes assurément pas supposés croire que les propositions relatives à une affaire d'une telle importance, n'ont pas été mises par écrit, dans tous les cas. A coup sûr, les membres de l'administration représentant le pays, étaient en assez grand nombre pour arriver à ce résultat, et ils avaient, à leur disposition, tous les moyens nécessaires pour faire bien exécuter les travaux. Les honorables messieurs se devaient à eux-mêmes, ils devaient au parti dont ils ont demandé l'appui en cette occasion, et enfin ils devaient au pays de réunir tous les documents et de les soumettre à la Chambre, sans attendre qu'on les demandât. Je suis heureux que l'honorable député de Lambton ait déclaré qu'il demanderait le vote et que, dès l'ouverture de la présente session, nous saurons quels sont les députés qui pensent que l'on peut demander des renseignements auxquels le peuple a droit, et quels sont ceux qui approuvent le ministère de refuser ces renseignements.

Sir CHARLES TUPPER. M. l'Orateur, je suis surpris de voir les honorables messieurs de la gauche s'enflammer à propos d'une question qui n'exige point pareille ardeur. Je crois que l'explication de mon très-honorable collègue satisfiera tous les hommes qui n'ont pas de préventions.

M. MACKENZIE. A droite.

Sir CHARLES TUPPER. Oui, et, je l'espère, plusieurs députés de la gauche. Je crois que l'attitude prise par le chef du cabinet, en cette occasion, n'est que justice rendue aux particuliers qui ont commencé les négociations. Mon très honorable ami a dit, avec raison, que la proposition que nous avons soumise à la Chambre est la meilleure possible; et je veux parler du contrat,—sujet à l'approbation de la Chambre,—pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien.

M. BLAKE. Je soulève une question d'ordre. D'après les règles de la Chambre, l'honorable monsieur ne peut parler d'une question qu'il n'est pas prêt à soumettre.

Sir CHARLES TUPPER. Je parle, en ce moment, du contrat soumis à la Chambre.

M. BLAKE. Oui, mais l'honorable monsieur déclare que le document soumis à la Chambre est plus avantageux qu'un autre qu'il ne veut pas soumettre.

Sir CHARLES TUPPER. Je croyais que les honorables messieurs de la gauche désiraient des renseignements. Maintenant, ils cherchent à empêcher qu'on leur en donne.

M. MACKENZIE. Nous lirons les renseignements si vous voulez bien nous les communiquer.

Sir CHARLES TUPPER. Alors, M. l'Orateur, puisque les honorables messieurs ont peur, j'exposerai quelques-uns des renseignements qu'ils semblent désireux d'obtenir; permettez-moi de déclarer que, dans le moment, l'administration n'a encore reçu aucune offre. Je prétends, M. l'Orateur, que le gouvernement ne peut pas soumettre à la Chambre l'offre d'aucun soumissionnaire à même d'exécuter le contrat. Nous n'avons point reçu pareille offre.